

ABONNEMENT.

SAUMUR : 30 fr.
Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions...

Les articles communiqés doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 14 Avril 1877.

Affaires d'Orient.

Voici les dépêches de la Correspondance universelle :

Péra, 12 avril.

Même les efforts des chargés d'affaires de France et d'Italie ont été impuissants à obtenir une prolongation d'armistice.

Les délégués monténégrins ont aujourd'hui fait leurs visites d'adieu à tout le corps diplomatique, leur départ pour Cetigne étant fixé avec le vapeur de samedi deux heures.

Vienne, 12 avril.

Sur les points importants de la mer Caspienne, on signale de grands développements d'armes et de munitions de la part de la Russie.

La Perse fait de très-grands préparatifs pour entrer en campagne contre les Turcs au premier signal.

Bucharest, 12 avril, 3 h. soir.

La gros de l'armée monténégrine commandée par Vukotich a commencé son mouvement vers Krestac. Le prince Nikita établira son quartier général à Deligrad.

Les volontaires serbes qui se rendaient en Bulgarie ont été attaqués et massacrés par les Turcs.

Le Journal officiel annonce la reprise des relations commerciales entre la Turquie et la Serbie.

Kischnew, 12 avril.

Les troupes russes ont opéré un premier mouvement et se sont campées entre Kiew et Balla.

De son côté, le commandant du 3e corps d'armée, le général Zmirnika, a reçu l'ordre de s'avancer vers le Pruth et d'achever son avant-garde et tous ses transports vers la Roumanie, en prenant la route de Jassy.

Trieste, 13 avril, 8 h. 10, matin.

Le grand-duc Nicolas a fait demander à

la Roumanie la permission de camper ses troupes à Galatz et Braila. Cette autorisation lui a été accordée.

Le Soleil a reçu la dépêche suivante de Vienne, 12 avril :

« Le bruit court que l'armée russe est en marche.

» De grands efforts ont été faits récemment par le parti de la cour en faveur d'une alliance austro-russe. Ils ont échoué.

» La situation du comte Andrassy, qui avait été ébranlée par la prétendue démission du prince de Bismark, est raffermie. »

L'Agence Havas publie les dépêches suivantes :

Saint-Petersbourg, 13 avril.

Le Journal de Saint-Petersbourg dit que si l'Europe chrétienne n'avise pas aux moyens de sauvegarder la vie ou les biens des millions de sujets de la Porte non musulmans, le moment est arrivé pour la Russie de se souvenir des paroles augustes prononcées à Moscou.

Le journal cite textuellement ces paroles impériales.

Le Nouveau Temps dit que l'heure des paroles et des discussions est passée et que le moment de l'action et des sacrifices est arrivé.

La Turquie refuse tout : tant mieux, car l'incertitude épuiserait les forces morales et matérielles de la Russie.

La Gazette russe croit que la Russie n'aura pas les sympathies de l'Europe au commencement de la guerre.

Le Golos dit, au contraire, que l'attitude des cabinets européens trompera les secrètes espérances des Turcophiles anglais.

La Gazette de la Bourse regrette que les dés soient jetés.

Bientôt, dit-elle, commencera une guerre peu importante au début, mais qui entraînera des conséquences incalculables.

De Londres on télégraphie que le cabinet ayant perdu tout espoir de conjurer le dan-

ger qui menace la paix, aurait résolu de tenter un suprême effort auprès de toutes les puissances en les convoquant en conférence immédiate ; mais plusieurs diplomates, conseillés, ont déclaré qu'il était peut-être trop tard.

Péra, 13 avril, midi.

Les chargés d'affaires se tiennent en conférence permanente au séraskiérat. Tantôt on essaie de renouer des négociations sur la prolongation de l'armistice, tantôt de reprendre celles sur le désarmement ; mais le sultan et le scheik-ul-islam, ainsi que Ahmet-Velik-Effendi, le président de la Chambre, offrent une résistance inébranlable à toute vue de conciliation.

Chronique générale.

On lit dans la Correspondance Saint-Chéron :

« La guerre peut être considérée comme engagée entre la Russie et la Turquie ; reste à voir les incidents qui vont se produire et les complications qui ne peuvent manquer de surgir.

» Tous les efforts des autres puissances seront consacrés à empêcher la guerre de devenir générale, mais y réussiront-elles ?

» Ce qui est surtout à craindre, c'est de voir le fanatisme se soulever dans tous les pays musulmans de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique et se livrer à d'horribles massacres des chrétiens. Quelle responsabilité pour les puissances chrétiennes !

» Dans le monde financier, l'inquiétude est à son comble et personne ne paraît douter de complications des plus graves en Orient. Tout le monde parle politique et on s'efforce de prévoir ce qui, dans une telle situation, pourrait surgir en Occident, d'autant plus qu'on se montre très-préoccupé des approvisionnements de toute nature qu'on entasse, dit-on, de tous côtés sur les bords du Rhin. »

Le Nord annonce que lord Derby voyant les réserves de l'Angleterre mal interprétées à Constantinople, aurait envoyé, non plus une dépêche, mais une lettre pour déclarer au divan qu'en aucun cas la Porte ne doit compter sur l'appui de la Grande-Bretagne.

M. de Bismark, après une audience de l'empereur Guillaume, est parti jeudi matin pour Varzin. Quelques membres du Reichstag ont adressé une lettre à M. de Bismark pour lui témoigner le regret de le voir en ce moment quitter les affaires.

Le Times a publié la dépêche suivante, qu'on lui a envoyée de Rome :

« Le prince Louis-Napoléon et l'ex-impératrice Eugénie ont, par l'intermédiaire du cardinal Bonaparte, envoyé au Pape l'assurance que le prince, pendant sa dernière visite à Rome, n'a pas été fait franc-maçon, comme on l'a affirmé. »

M. Thiers, qui est né le 16 avril 1797, accomplira lundi sa quatre-vingtième année.

On annonce qu'il se propose de réunir à cette occasion quelques amis dans une fête intime.

Etranger.

AUTRICHE.

On écrit de Vienne, le 14 avril : Nous avons aujourd'hui à signaler trois déplacements de personnalités de nature à attirer toute l'attention des cercles politiques. L'adjudant général russe, prince Midilinsky, venant de Saint-Petersbourg, l'a-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UN PROTECTEUR.

(Suite et fin.)

La vie dans l'intérieur des ministères est beaucoup plus agitée et tracassée qu'on ne le suppose. Les bureaux, dans presque toutes les grandes administrations, sont des espèces de couvents où, de dix heures à quatre, les réclus se tourmentent les uns les autres pour tuer le temps.

Un camarade silencieux, morose, est comme un portrait désagréable dans un appartement : con- traint à le voir à chaque instant, on a de continuel- les tentations de l'enlever et de le mettre dehors.

Paul ne tarda pas à s'apercevoir que l'on chuchotait en le regardant. On l'accusait de fierté, d'ori- clier, et quoiqu'il eût résolu de ne pas s'en sou- cier, il en était affligé malgré lui.

Sa santé en même temps déperissait : il avait imposé à son esprit un régime trop sévère.

Plus de lectures littéraires, plus de poésie. Il avait pris en horreur les vers ; il croyait s'être per- suadé qu'il n'était appelé à rien de plus qu'à vivre

et mourir employé ; qu'il n'avait aucune espèce de talent.

C'était là de l'exagération. Il avait réellement le sentiment de l'art, une certaine élévation dans l'esprit, de la délicatesse dans le goût ; d'ailleurs, eût-il été complètement privé de toute valeur d'artiste, ce n'eût pas été une raison pour qu'il eût les qualités qui font que l'employé est utile ou du moins heureux.

Une langueur mortelle le dévorait. Il lutta plusieurs mois avec la détermination de subir jusqu'à la fin cette destinée qu'il avait acceptée.

Pendant ce temps, le père Bernard, loin de soupçonner la situation morale de son fils, pensait avec bonheur à l'avenir qui s'ouvrait devant lui.

Cette place modeste lui paraissait un premier échelon d'où Paul s'élèverait rapidement, à l'aide du marquis, vers la considération et la fortune. Il lui écrivait des lettres de félicitation, d'encouragement.

Ces beaux rêves furent détruits en un seul instant.

Un jour, Paul entra tout-à-coup dans la maison- nette, et se jeta entre les bras du vieillard. Il avait l'œil terne ; il était pâle, maigre, dévoré par la fièvre.

Pour dire toute la vérité, il avait formé un dé- plorable dessein. La vie lui était devenue insup- portable, et il s'était dit :

« J'irai voir mon père ; je m'assoierai quelque temps à son foyer : il a d'autres enfants. Si, après un assez long séjour, j'arrive à la conviction qu'il pourrait supporter ma perte, alors je me considèrerai comme libre de disposer de moi. »

Mais le pauvre homme lui témoigna plus d'affec- tion que jamais ; il ne lui adressait aucun repro- che ; il le consolait au contraire, et cherchait à lui rendre de l'espoir.

« Que veux-tu, Paul ? Nous sommes pauvres ; mais si peu de bien nous suffit ! Tu es raisonnable, tu n'es pas exigeant ; reste avec moi. Remets ta santé. Nous verrons ensuite, plus tard, ce qu'il y aura à faire. Je ne suis pas si vieux que je ne puisse encore travailler. Je l'aime mieux, mon fils, que moi-même. Si tu tombais malade, si je te perdais, je ne te survivrais pas ; et, après nous, que devien- draient les frères ? »

Le cœur de Paul se brisait. Aurait-il la cruauté de persévérer dans sa ré- solution ?

En laissant voir les ravages que faisait en lui la douleur, remplirait-il les derniers jours de son père d'amertume ?

Non. Il s'imposa courageusement le devoir d'at- tendre et de dissimuler sa souffrance ; il s'installa dans la petite chambre où s'était passée son en- fance, et il reprit ses crayons, ses pinceaux.

D'abord il travailla machinalement, sans plaisir

et sans goût, mais avec une application opiniâtre qui fut récompensée au-delà de toute attente ; car sa pensée, qu'il croyait à jamais éteinte, se ranima insensiblement pour diriger sa main.

Quoique son art ne fût que d'un ordre assez infé- rieur, c'était cependant un art qui admettait de la grâce et de l'esprit dans l'exécution, et comme il avait besoin de s'attacher à une idée fixe qui l'em- pêchât de regarder dans le passé et dans l'aven- nir, il commença à étudier plus sérieusement le dessin.

S'il faisait une promenade dans la campagne, il s'efforçait d'écarter de lui les rêveries vagues et douloureuses, et il observait avec une volonté pa- tiente la forme des arbres, des fleurs, les jeux de la lumière et de l'ombre, les reflets changeants de l'eau, dans l'intention non plus de les décrire avec des mots harmonieusement groupés, mais de les imiter plus réellement au moyen des traits et des couleurs ; et cette habitude d'observation mi- nutieuse, qui lui devint de plus en plus agréable, tourna bientôt au profit de son travail.

Il comprit plus distinctement que le sentiment poétique peut s'exprimer de mille différentes ma- nières, et qu'être poète ce n'est pas seulement faire des vers.

Sa vocation d'artiste avait assez de force pour admettre cette transformation, et lorsqu'il réussis- sait dans une composition, lorsqu'il y sentait

miral et commandant des forteresses d'Autriche-Hongrie, baron Bourguignon, arrivant de Pola, enfin notre ministre des affaires étrangères, comte Andrassy, de retour de Pesth, viennent d'arriver en notre ville. Le comte Andrassy venait, comme l'on sait, à peine d'entrer en congé, lorsqu'avant-hier il a reçu un télégramme de l'empereur le rappelant immédiatement dans la capitale. Le fait de l'arrivée de ces deux premiers personnages, en même temps que le chef de notre politique extérieure, est également considéré comme n'étant nullement fortuit et ayant, au contraire, été arrêté d'avance.

Les conférences intimes qu'a eues ces derniers jours l'archiduc Albert avec le comte Andrassy seraient en rapport direct avec l'arrivée de l'amiral comte Bourguignon, qui a été, nous sommes à même de l'affirmer également, appelé sur un ordre spécial de l'empereur.

En ce qui regarde la présence de l'adjudant général russe Midilinsky, on se tromperait fort en supposant qu'il s'agit de nouveaux pourparlers à établir entre les cabinets de Pétersbourg et Vienne. La gravité de la situation en Orient ne laisse à l'Autriche-Hongrie d'autre alternative que d'agir ou d'abdiquer, c'est-à-dire de marcher la main dans la main avec les deux empires alliés du Nord ou de renoncer à sa situation de grande puissance.

ITALIE.

On lit dans la *Pungolo*, de Naples :

« Nous recevons de Bénévent quelques renseignements sur un mouvement insurrectionnel internationaliste qui a éclaté dans cette province. Il paraît qu'une bande d'une cinquantaine de personnes s'est armée et s'est jetée dans les montagnes afin de se mettre en relation avec d'autres troupes. La bande ayant rencontré un détachement de quatre carabiniers, un combat s'engagea. Il y a eu, paraît-il, des blessés des deux côtés. Ce qui est certain, c'est qu'un carabinier blessé a été transporté à Caserte. La bande se serait ensuite dispersée et plusieurs des insurgés auraient été arrêtés. La bande, à ce qu'on nous écrit, aurait été composée en grande partie d'individus qui n'appartiennent pas à nos provinces.

» Il paraît que la caisse de fusils qui servit à armer la bande est partie de Naples.

» Ce qui est sûr, c'est que la questure d'ici avait déjà prévenu la préfecture de Bénévent.

On écrit de Pise, à la *Gazette d'Italie* :

« On parle d'une démonstration, dans le sens internationaliste, qui devrait avoir lieu dans notre ville. Tout est tranquille à cette heure. Néanmoins, l'autorité a pris les mesures de précaution nécessaires. Les troupes ont été consignées dans leurs quartiers. »

On mande de Rome, 9 avril, à la *Gazette d'Italie* :

« Hier soir, les autorités ont fait arrêter 103 vagabonds. Hors de la Porta del Po-

vivre la nature, il était intérieurement pénétré de ce trouble heureux, de ces émotions délicieuses que lui avaient causés autrefois ses vers les mieux inspirés.

Que dirons-nous de plus ? Paul Bernard ne fut pas poète, Paul Bernard ne fut pas bibliothécaire, Paul Bernard ne rêva plus ni la gloire ni Paris.

En 1832, il remplaça le peintre de la manufacture. Il se créa lui-même une position honorable ; il vécut dans une aisance qui lui permit de soutenir ses jeunes frères au début des carrières qu'ils avaient choisies.

A ses heures de loisir il lisait, peut-être même composait-il des vers, mais on n'en savait rien.

Son père, affaibli par l'âge, se reposa près de lui et put jouir de son bonheur.

Il put répéter alors avec fierté ces paroles qu'il avait entendues un jour avec confusion :

« Mon protecteur, c'est mon travail ; je n'ai que des amis. »

(Magasin pittoresque, tome VII.)

Lundi prochain, l'*Echo Saumurois* commencera la publication d'une nouvelle littéraire complètement inédite, intitulée :

Rose Minoy

Par M. BIREMONT DE LAQUEILLE.

polo, l'auberge Ponte Mollo a été cernée par les carabiniers. Une perquisition a amené la découverte de plusieurs armes. 18 individus ont été arrêtés. Ces faits se rattachent aux mouvements internationalistes qui ont été signalés à San Lugo et à Bénévent. »

Chronique militaire.

Les grandes manœuvres du 40^e corps d'armée seront exécutées cette année en Bretagne, près de Combourg. Elles commenceront le 23 septembre et finiront le 20 octobre. Les troupes de la garnison de Combourg y prendront part.

Il est question d'importantes réformes à opérer dans les bureaux du ministère de la guerre. M. le général Berthaut, ayant trouvé que dans certains services il y a superfétations d'employés pour la besogne courante, aurait l'intention de ramener le personnel à un état normal afin de pouvoir présenter quelques réductions dans le budget de 1879.

Nos pigeons voyageurs.—On n'a pas perdu, Dieu merci, le souvenir des services signalés rendus à Paris assiégé par les pigeons voyageurs. On connaît aujourd'hui et on apprécie le rôle de ces précieux messagers, et toutes les nations ont organisé sur leur territoire des colombiers militaires. Chez nous, l'autorité militaire voudrait voir l'initiative privée se substituer à la sienne propre dans la création des pigeonniers de nos places fortes, et abandonnerait volontiers aux particuliers les soins de la propagation et de l'entraînement de ces volatiles.

Il y avait une mesure patriotique à prendre, et c'est à la Société d'acclimatation que nous allons en devoir l'initiative.

Voulant encourager la propagation des pigeons voyageurs, cette Société décernera annuellement, s'il y a lieu, des médailles ou des primes en argent aux personnes qui auront installé des colombiers peuplés de pigeons voyageurs, reconnus de bonne race, dans les diverses régions de la France où il n'en existe pas encore.

Ces colombiers devront être installés dans les villes et de préférence dans les places fortes : ils devront être peuplés de dix paires au moins de pigeons voyageurs adultes reproducteurs.

Les candidats aux récompenses de la Société devront justifier que leurs pigeons ont été entraînés et fournir des détails circonstanciés sur les épreuves subies par leurs oiseaux.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous rappelons que la musique des sapeurs-pompiers se fera entendre demain dimanche au Champ-de-Foire, pour la première fois de la saison.

Le Conseil général de Maine-et-Loire a clos mercredi soir sa session d'avril, qui n'a duré cette année que trois jours, et occupé trois courtes séances.

Le Conseil général a décidé que, pour les prochains examens, l'Institution Saint-Louis de Saumur sera comprise parmi les établissements déclarés aptes à recevoir des boursiers pour l'enseignement secondaire spécial.

Les conseils généraux ont été invités par le ministre de l'agriculture à faire connaître leur appréciation sur le projet de loi à l'étude qui propose l'arrachage des vignes attaquées par le phylloxera.

Le conseil de Maine-et-Loire a émis un avis défavorable à la mesure proposée.

Pour remplir la mission que le Sénat lui a confiée, la Commission des chemins de fer a décidé qu'une enquête serait ouverte au sujet des tarifs, et que les conseils généraux, les chambres de commerce, les entrepreneurs de transports, ainsi que les principaux industriels seraient interrogés dans chaque département.

Les questions posées sont les suivantes :

« Quels ont été et quels sont les effets des tarifs différentiels, spéciaux, communs, à

prix réduits, d'exportation et de transit international, par rapport aux diverses industries françaises et aux entreprises de transports susceptibles de faire concurrence aux grands réseaux, telles que cabotage, batellerie, chemins de fer secondaires du département ?

» Ces tarifs excitent-ils des plaintes ou des réclamations ?

» Qu'y aurait-il à faire pour les améliorer ? »

Le Conseil général de Maine-et-Loire a décidé qu'il n'y avait lieu, pour lui, de répondre à la présente session, les réponses à faire au questionnaire ne pouvant être formulées qu'après une longue étude.

Un arrêté de la préfecture de Maine-et-Loire rappelle que la pêche de l'écrevisse et de tous les poissons autres que le saumon, la truite et l'ombre-chevalier, est interdite du 15 avril au 15 juin.

Cette interdiction s'applique à tous les procédés de pêche, même à la ligne flottante tenue à la main.

Dans chaque département, il est interdit de mettre en vente, de vendre, d'acheter, de transporter, de colporter, d'exporter et d'importer les diverses espèces de poissons pendant le temps où la pêche en est interdite.

Cette disposition n'est pas applicable aux poissons provenant des étangs ou réservoirs.

Sont considérés comme des étangs ou réservoirs les fossés et canaux appartenant à des particuliers, dès que leurs eaux cessent naturellement de communiquer avec les rivières.

Quiconque, pendant la période de l'interdiction de la pêche, transporte ou débite des poissons provenant des étangs et réservoirs, est tenu de justifier de l'origine de ces poissons.

Quiconque se livrera à la pêche pendant les temps, saisons et heures prohibés par les ordonnances, sera puni d'une amende de trente à deux cents francs.

La recherche du poisson pourra être faite en temps prohibé, à domicile, chez les aubergistes, chez les marchands de denrées comestibles, et dans les lieux ouverts au public.

L'adoration perpétuelle aura lieu, mardi prochain, 17 avril, à la chapelle de Notre-Dame des Ardilliers.

La veille, à 7 heures 1/2 du soir, sermon suivi de la bénédiction du Saint-Sacrement qui restera exposé pendant la nuit.

Le mardi, messes à 6 heures, 7 heures, et grand-messe à 9 heures.

À 7 heures 1/2 du soir, complies et sermon de clôture.

Le prédicateur sera M. l'aumônier de Sainte-Anne, de Saint-Florent.

Tours.— Les inspections trimestrielles se sont terminées hier matin par une grande revue de toutes les troupes d'infanterie en garnison à Tours. Cette revue a été passée par M. le général de division Fauvart-Bastoul. M. le colonel Millot, commandant le 66^e de ligne, remplissait en l'absence de M. le général de Gramont les fonctions de général de brigade. Les différents corps ont défilé musique en tête dans l'ordre suivant :

13^e bataillon de chasseurs à pied, commandant La Maurelle ; 32^e de ligne, lieutenant-colonel de Négrier ; 66^e de ligne, lieutenant-colonel Tramond. Ce dernier régiment a défilé d'une façon remarquable.

Nous avons du reste admiré la bonne tenue des troupes et leur allure martiale. Une foule considérable a assisté à cette revue qui a été favorisée par un temps magnifique.

(Indépendant d'Indre-et-Loire.)

Poitiers.— Un jeune homme de 17 ans qui donnait les meilleures espérances à l'École normale de Poitiers où il faisait ses études, était allé passer ses vacances de Pâques à Champagné, dans sa famille.

Dans la matinée du 9 avril, il monta au grenier et se pendit à une solive, mais la corde cassa et il tomba sur le dos. C'est dans cette position que le trouva l'un de ses frères. Il avait cessé de vivre.

On ne sait à quel motif attribuer sa fatale résolution si ce n'est à la monomanie du suicide, car son père et sa mère sont morts de la même manière. (Journal de la Vienne.)

Rennes.— La Cour de Rennes, dans son audience de mardi, a débouté le *Phare* de la

Loire de son appel dans l'affaire *Monnet*. Elle a maintenu le nombre des insertions réglementant toutefois les frais qui ne pourront dépasser 300 francs.

Le *Phare* devra publier le jugement entier ; les autres journaux, par extrait seulement.

Théâtre de Saumur.— Les amateurs de bonne comédie pourront assister lundi à un spectacle à leur convenance. Le *Testament de César Girodot*, de MM. Adolphe Belot et de Léon. Comme toutes les pièces recommandées d'un mérite supérieur, elle n'a pas tardé à aller enrichir le répertoire de notre première scène française.

Disons à ce sujet que, lundi soir, pour la représentation du *Testament de César Girodot*, le théâtre de Saumur ouvrira ses portes au public pour la 500^e fois depuis son inauguration, le 5 avril 1866.

La 400^e représentation fut donnée le 2 février 1868.

La 200^e, le 10 janvier 1870.

La 300^e, le 3 février 1873.

La 400^e, le 25 janvier 1875.

C'est donc le 16 avril 1877, au bout de onze ans, que la 500^e représentation est donnée sur notre scène.

Faits divers.

Il se prépare, dit la *Défense*, au ministère de l'intérieur un remaniement parmi les directeurs de prisons et de maisons centrales. Tous ceux que l'on pourra mettre à la retraite ou renvoyer pour toute autre cause seront prochainement rayés des cadres et toujours pour placer les solliciteurs on n'a pu faire encore des préfets et sous-préfets.

Le pourvoi de Billoir a été appelé devant la chambre criminelle de la Cour de cassation. Malgré les efforts de l'avocat qui soutenait les motifs de cassation, la Cour a rejeté le pourvoi et maintenu l'arrêt de la Cour d'assises de la Seine, qui condamne Billoir à la peine de mort.

Un crime épouvantable vient d'être commis dans la commune de Meursault (Côte-d'Or). Une femme âgée de soixante-trois ans a été trouvée assassinée et torturée dans son domicile. Le meurtrier a été commis avec un raffinement de cruauté que notre plume refuse à décrire. L'auteur présumé du crime est un vieillard de soixante-douze ans. La justice fera la lumière sur cette terrible affaire.

Deux individus trouvés chassant sans permis dans un herbage voisin d'une habitation et partiellement entouré de clôtures sont cités devant le tribunal correctionnel de Bayeux qui les acquitte par jugement du 27 janvier dernier.

Sur l'appel du ministère public, la Cour de Caen, dans son audience du 7 mars, a condamné les deux inculpés, chacun à 100 francs d'amende, attendu que les propriétés de la gendarmerie avaient consisté dans les clôtures de la pièce de terre où le crime avait eu lieu étaient ouvertes en plusieurs endroits ; que, notamment, il y avait une brèche de 60 centimètres de large donnant sur la grande route ; que, dans ces conditions, ladite pièce de terre ne pouvait pas être réputée entourée d'une clôture continue faisant obstacle à toute communication, soit avec la voie publique, soit avec les héritages voisins.

LE DEMENAGEMENT D'UNE VILLE.

Nous lisons dans le *Courrier de l'Ouest* :

Il y avait une fois, dans l'Etat du Kansas, une ville nommée Baxter Springs. Cette ville était plus grande que celle de Caen, et elle avait plus. Comme Thèbes aux Cent portes, elle avait Pompéi, comme Hippone, comme Carthage, comme tant d'autres villes mortes, la place s'élevait autrefois est rendue aux herbes et aux végétaux primitifs ; les bêtes sauvages y vivaient leurs petits ; le hibou y chante la nuit et le sinistre, l'homme a disparu. Mais à la fin des villes historiques, Baxter Springs n'est qu'une ville de ruines. Elle ne s'est écroulée ni par

ni par quelque cataclysme; elle n'est pas anéantie; elle a simplement déménagé.

Baxter Springs avait été fondée, comme toutes les villes de l'immensité américaine, par quelques sâtilers qui y avaient bâti leurs huttes avec des piquets de bois coupés à même la forêt, et avec des peaux de buffles abattus dans la prairie; puis d'autres étaient venus, voyant des abris humains, planter leurs log-houses à côté; un store, une église, et une école, un conseil d'aldermen, une charte, et voilà une colonie, un village sur le sol et un township, une municipalité sur le papier.

Une fois établie suivant les lois de l'Etat, la municipalité, la ville, car la croissance avait été rapide, ne voulut pas rester en arrière des saines idées d'économie politique. Elle fit un emprunt; elle émit des titres et se trouva à la hauteur des cités les plus prospères. Malheureusement ces titres portaient intérêt; il paraît qu'on n'avait pas prévu cela. Quand les coupons arrivèrent à échéance, il n'y avait pas d'argent pour les payer, si bien que les porteurs d'obligations firent un procès, et la cour de district des Etats-Unis décida que les habitants étaient responsables au prorata de leurs biens, avec ordre d'exécution par le shérif.

Généralement, quand une ville, une municipalité fait un emprunt, il est frappé un impôt pour le couvrir. Mais les citoyens de Baxter Springs ne l'entendaient pas ainsi. Ils jetèrent les hauts cris à la décision de la justice, et jurèrent leurs grands dieux qu'ils ne paieraient pas un sou, principal ou intérêts.

Ils ont chargé sur des chariots tout ce qu'ils avaient d'objets mobiliers, effets et marchandises, et les ont emmenés hors des limites de la ville; puis, ils ont choisi un emplacement de 80 acres à côté, et y ont transporté, roulé, remorqué leurs maisons de toutes pièces ou démontées, en sorte que, quand le shérif du comté est arrivé, la place était évacuée. Baxter Springs n'était plus dans Baxter Springs. L'officier ministériel n'a eu qu'à faire un procès-verbal de non est, constatant qu'il n'avait rien trouvé à saisir, tout comme s'il avait été instrumenté contre un débiteur vulgaire qui lui aurait mis un greenback de 10 dollars dans la main.

Maintenant, la situation légale de la ville nomade est singulière. Il y a la ville de jure et la ville de facto. La première est la propriété des créanciers, et la seconde la propriété des débiteurs, et le site de celle-ci peut acquérir une valeur considérable, tandis que celle-là est vouée à la désolation éternelle, car quiconque tenterait de s'y établir deviendrait la proie des créanciers.

D'un autre côté, la nouvelle Baxter Springs peut se trouver dans l'embarras, si elle a besoin d'argent, car elle se fait une mauvaise réputation, et ne trouvera pas un capitaliste qui consente à prendre hypothèque sur une cité vagabonde.

Le précédent est fâcheux d'ailleurs, et les villes emprunteuses auront de la peine à placer leurs obligations. Qu'il prenne fantaisie aux autres cités du Kansas ou d'ailleurs, dans les Etats jeunes, de se faire touristes le jour où elles gémiront par trop sous le poids des impôts, et les bonholders se trouveront dans la position de Jérémie chantant ses lamentations *super flumina Babylonis!*

Quoi qu'il en soit, l'Amérique peut se vanter de donner au monde des spectacles inconnus, et il faut venir dans ce pays de merveilles pour voir

des villes déménager à la cloche de bois comme un étudiant, et disparaître dans les nuages ni plus ni moins qu'un décor d'opéra.

Les brunes et les blondes. — Le dernier congrès anthropologique, tenu à Iéna, a vu se produire, à propos de ce sexe charmant, une intéressante dissertation scientifique sur les brunes et les blondes. Les savants ne respectent rien. N'ont-ils pas découvert que les poétiques yeux bleus qui nous font rêver ne sont dus qu'à la constitution plus faible des blondes comparées aux brunes, à l'absence d'une certaine quantité de matière colorante dans l'œil, absence qui résulte d'une espèce d'anémie générale? Plus la quantité de cette matière colorante est faible, plus l'œil est clair, et lorsqu'elle est presque nulle, le sang se laisse apercevoir, et l'œil, comme chez les albinos, devient rouge.

On a depuis longtemps remarqué en Allemagne que les paysans ont les yeux d'un bleu beaucoup plus clair et les cheveux d'un blond plus prononcé que les habitants des villes. Le savant d'Iéna explique ce fait par l'insuffisance de l'alimentation des habitants des campagnes, qui ne se nourrissent guère que de légumes, surtout de pommes de terre, et mangent très-rarement de la viande. Il est inconteste, du reste, que le type brun a une vitalité et une persistance de beaucoup supérieures au type blond. Dans les unions de blondes et de bruns et réciproquement, c'est toujours, chez les enfants, le brun qui prédomine, et ils ressemblent, sous tous les rapports, au parent qui appartient à ce type.

La plus grande finesse d'organisation que l'on remarque chez les blondes exerce son influence sur leur système vocal; elles ont généralement la voix bien plus souple et plus haute que les brunes. Il résulte de nombreuses observations que la plupart du temps les soprani et les ténors sont blonds et ont les yeux bleus, tandis que les contralti et les basses sont bruns avec des yeux noirs. En ce qui concerne le fait qu'on rencontre plus de blonds que de bruns dans le Nord, M. Schaafhausen l'explique en affirmant que le froid détruit la matière colorante de la peau et des cheveux. Il appuie son affirmation sur l'observation souvent constatée de la décoloration des plantes méridionales transportées dans le Nord. Il en est de même, du reste, pour le plumage des oiseaux et le poil des animaux.

Les perdrix blanches et les lièvres blancs nous viennent de Russie.

Les lièvres, ajoute-t-il, blanchissent par le froid; le teint devient plus pâle, en général, à mesure que la température s'abaisse.

En Allemagne, il n'y a plus qu'un tiers de la population qui appartienne au type blond, lorsque autrefois c'était le signe distinctif de toute la race germanique.

Facétie involontaire d'un maire républicain.

Invité à faire connaître le chiffre de la population flottante de sa localité, le malheureux répondit :

« Il ne passe par chez nous de rivière, et nous n'avons qu'une mare. Par conséquent, je n'ai donc à vous signaler que des canards. »

Un pêcheur pêche au bord d'un petit cours d'eau conduisant à un moulin.

— Pêchez-vous beaucoup de poissons dans ce petit ruisseau? dit un passant.

— Ça dépend du meunier.

— Comment, du meunier?

— Oui, il défend quelquefois de prendre du poisson.

— Alors, quand on empêche, on n'en pêche pas; mais quand on n'empêche pas, on en pêche.

Un domestique fouille dans le buffet et déguste quelques bouteilles de vin.

Il est surpris par son maître au milieu de cette intéressante opération.

— Je vous y prends, Baptiste!...

— Oh! monsieur, c'est dans l'intérêt de monsieur.

— Comment cela?

— Depuis quelque temps, on ne parle que de fuchsine; alors je veux m'assurer par moi-même que le vin de monsieur n'est pas frelaté.

En police correctionnelle:

Le président au prévenu. — Qu'avez-vous à ajouter pour votre défense?

Le prévenu. — Rien, mon président. Je m'en rapporte à l'équitation du tribunal.

Le président à l'un de ses assesseurs. — C'est juste! On sait que nous sommes à cheval sur la loi.

Madame Z... est une de ces épouses qui passent leur vie à dire du mal de leur mari.

Elle se plaignait, — comme d'habitude, — du sien à ses amis.

— Croyez-vous cela? leur disait-elle, son chien favori est mort la semaine dernière; de suite, il l'a fait empailler..... coûte que coûte...

— Eh bien?

— Eh bien, je suis persuadée qu'il n'en ferait pas autant pour moi.

Dernières Nouvelles.

Paris, 13 avril.

Ce soir, conseil des ministres pour prendre communication des dépêches qui sont attendues aux affaires étrangères.

Cette après-midi, Khalil-Chérif-Pacha a eu de nouveau une longue entrevue avec le ministre des affaires étrangères. On affirme que dans les divers entretiens que l'ambassadeur a eus depuis son arrivée avec le duc Decazes, Khalil-Pacha a essayé, quelquefois même avec beaucoup d'animation, de défendre la conduite de son gouvernement.

Valence (Drôme), 13 avril, 2 heures.

Le préfet a passé une matinée très-agitée. M. Ollivier, au contraire, va beaucoup mieux. La population, imitant l'exemple du conseil général, a envoyé une adresse au préfet, exprimant son indignation contre

l'auteur de l'attentat et sa sympathie pour ses victimes.

Dernière heure.

Paris, 14 avril, 9 h. matin.

La rupture est définitive entre la Russie et la Turquie.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Financière.

Bourse du 13 avril 1877.

Si l'on veut voir comment la Bourse apprécie la question d'Orient, il suffit de jeter un coup d'œil sur les cours des valeurs intéressées directement dans le grand conflit qui va commencer l'embrassement de l'Europe. Les obligations russes 1870 sont à 75, soit 9 unités de baisse depuis hier; le 5 0/0 turc, qui avait encore conservé le cours de 11 fr., est maintenant à 10.40. Les recettes générales achètent 7,500 fr. de rente 5 0/0 et vendent 4,700 fr. de rentes 5 0/0. Ce n'est pas ce qu'il faudrait pour encourager un marché qui paraît absolument affolé. Autant il était confiant naguère, autant il est difficile de lui persuader qu'il faut réagir contre la peur. Le 3 0/0 débute à 70.10 et fléchit à 69.80, puis tout d'un coup à 69, cours un moment discuté, pour se relever avec peine à 69.20. Le 5 0/0, parti de 106, est tombé à 105, pour reprendre 105.20. On s'est un peu relevé vers la fin de la Bourse, et l'on cote, comme dernier cours, le 3 0/0 à 69.50, et le 5 0/0 à 105.70. Les offres ont été très-nombreuses sur le 5 0/0 turc, qui a perdu le cours de 11 et a été coté 10.40, plus offert que demandé. On trouve de plus en plus difficilement des contre-parties pour cette valeur. Les actions du Crédit foncier ont fléchi à 535, et celles du Mobilier espagnol à 500, soit près de 75 francs de baisse en deux jours. Les actions des chemins de fer autrichiens sont lourdes à 440. Le Suez se tient à 637.50. Vers la fin de la Bourse, les dispositions étaient sensiblement meilleures.

(Correspondance universelle.)

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 16 avril 1877.

Le Testament de César Girodot

Comédie en 3 actes, du théâtre de l'Odéon, reprise au Théâtre-Français le 26 juin 1873. — par MM. Adolphe Bellot et Edmond Villetard.

Le spectacle commencera par :

Une Tasse de thé, comédie en 1 acte, du Théâtre-Français, par MM. Ch. Nuytter et J. Derley.

Bureaux à 7 h. 3/4; rideau à 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M^{me} THUAU, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

GOVERNEMENT EGYPTIEN.

Les porteurs d'Obligations 5 0/0 de la dette d'Egypte privilégiée CHEMINS DE FER EGYPTIENS ET PORT D'ALEXANDRIE, sont informés que le coupon de 12 fr. 50, à détacher le 15 avril courant, sera payé à partir de cette date au Comptoir d'Escompte de Paris et à la Banque d'Angleterre.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

En l'étude de M^e CLOUARD, le dimanche 13 mai 1877, à midi.

D'UN MOULIN A EAU

Monté d'après le nouveau système, avec maison, dépendances, et 33 ares de terre, sur le cours d'eau de Presle, dit le Moulin-de-Distré, commune de Distré. (204)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE PETITE PROPRIÉTÉ

Située à Pocé, commune de Distré, composée de maison de maître, caves, pressoir, cour, jardin et clos de vigne bien affrûté, autre petit clos de vigne; le tout contenant environ 71 ares; joignant MM. Dalençon, Bellanger-Loiseleur, et le chemin du Liardeau. S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire, ou à M. TAYBAU, géomètre-expert au Pont-Fouchard. (193)

Etude de M^e GABEAU, notaire à Baugé.

A VENDRE

LA TERRE DE LA CIGOGNE

Située commune de Breil, près Noyant (Maine-et-Loire), et, par extension, en celle de Rillé (Indre-et-Loire).

Composée de :

1^o Les réserves du propriétaire, comprenant maison de maître avec bâtiments de servitudes, cour, avenue, jardins, vergers, vignes, bosquets et bois taillis; le tout d'une h. a. c. contenance de... 9 9 60

2^o La métairie de la Cigogne, d'une contenance de... 53 48 63

3^o La métairie de la Gattelière et la closerie de la Glorie réunies, contenant ensemble... 52 18 »

Total des contenance... 114 76 23

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser, soit à M. DEHAU, notaire honoraire à Baugé, soit audit M^e GABEAU, notaire; Et, pour visiter la propriété, au sieur DELALANDR, garde particulier, qui y demeure. (192)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

Commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

ADJUDICATION

A Saint-Florent, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, En la salle de la Mairie, le dimanche 15 avril 1877, à midi.

Par le ministère de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur,

D'UNE PROPRIÉTÉ

Située au bourg de Saint-Hilaire-Saint-Florent, sur le bord de la route départementale n^o 14, composée d'une cour, d'un corps de bâtiment servant aujourd'hui de presbytère et de mairie, dépendances, caves, trois jardins et un pavillon.

Cette propriété joint au nord la route départementale n^o 14, à l'ouest et au sud M. Bouvet, et à l'est M. Poitou.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges. (182)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le greffe de la justice de paix du canton sud de Saumur est transféré Grand'Rue, 75. (144)

MAISON A VENDRE OU A LOUER

PRÉSENTMENT, Avec jardin, cour, remise, Rue d'Orléans, n^o 85.

S'adresser à M. BARDOU, au Pont-Fouchard. (197)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1877, UNE MAISON

Sise à Saumur, rue du Palais-de-Justice, 5. S'adresser à M. NANCEUX, quai de Limoges, 66. (84)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1877, UNE PORTION DE MAISON

Située rue de la Comédie, n^o 19. S'adresser à M^{me} ROTTIER-DUMÉNY, qui l'occupe. (194)

MAISON A LOUER

Rues du Puits-Neuf et de la Cocasserie, Pour la Saint-Jean 1877. S'adresser à M. GUILLÉMÉ, marchand papetier, rue Saint-Jean, 9. (195)

A LOUER

DE SUITE UNE TRÈS-BELLE MAISON

Avec JARDIN, Située rue de Poitiers, n^o 35. S'adresser : soit à M^e LE RAY, avoué, rue de Bordeaux, n^o 4; soit à M^e PIRON, commissaire-priseur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1878, UNE MAISON

Située rue de Fenet, n^o 58. Cette maison, avec four et magasins pour boulangerie, peut être appropriée à toute espèce d'industrie. S'adresser à M. Frédéric LEHOUC, place du Chardonnet. (153)

A VENDRE

BOUTEILLES VIDES

Champenoises renforcées, 20 francs le cent. S'adresser aux caves de M. ACKERMAN-LAURANCE, à Saint-Florent.

CAPITAUX A L'ÉPICERIE

Sur simple signature, à 5 0/0 l'an. Réponse franco et timbre. Comptoir normand, 44, quai Joinville, à Trouville-sur-Mer. (89)

GRANDS MAGASINS
DE LA
VILLE DE PARIS

Les plus vastes
Place S'-Pierre **DE SAUMUR** Près l'Eglise
CHANLOUINEAU et G. MAURICE

Très-grande mise en vente de toutes les Nouveautés de la Saison d'Été 1877

SOIERIES NOIRES ET COULEURS

Nous offrons, cette saison, à notre clientèle, un choix immense de Nouveautés pour Robes; tous nos soins ont été consacrés à la composition de ce rayon, aussi nous pouvons affirmer qu'il ne laisse rien à désirer.

LAINAGES NOIRS, TOUTES LES ÉTOFFES CONNUES

CHALES EN TOUS GENRES

Grand assortiment de Draperie pour Pantalons et pour Vêtements complets.

CONFECTIONS POUR DAMES

Très-joli choix de Modèles Nouveautés, à des prix très-modérés.

TOILES DE FIL

Linge de table, Linge de toilette.

NOUVEAUTÉS EN TISSUS DE COTON

Oxford, Zéphir, Vichy, etc.

MERCERIE: Fournitures pour Couturières, Tailleurs et Corsetières.

1,500 Corsets en tous genres, toutes tailles et toutes qualités.

COMPTOIR SPÉCIAL de PARAPLUIES et EN-CAS

Moitié moins cher que dans les spécialités.

VASTE GALERIE

Réservée spécialement à la vente de la

CONFECTION POUR HOMMES

Vêtements noirs et fantaisies en tous genres.

Jacquette, Pantalon et Gilet, en très-beau Drap d'Elbeuf. 35 fr.
Les trois pièces.

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS pour JEUNES GENS et ENFANTS

Cette saison, nous avons apporté un soin particulier à l'assortiment de ce rayon, et nous avons un très-grand choix de Vêtements d'Enfants, depuis l'âge de 3 ans jusqu'à 18.

VÊTEMENTS DE CHASSE

En velours et en toile.

PALETOTS TOILE

CHEMISES BLANCHES ET COULEURS

Cravates noires et fantaisies en tous genres.

VÊTEMENTS DE TRAVAIL

Salopettes-Ballon (genre Dessingé).

BLOUSES

CHEMISES DE FLANELLE

Gilets flanelle de santé, Faux-Cols.

Très-grand choix d'Uniformes confectionnés pour l'Institution Saint-Louis.

CHAPEAUX ET CASQUETTES

Ce rayon, quoique installé depuis un an à peine, a acquis dans notre maison une importance considérable; c'est pour nous la meilleure preuve que nous vendons cet article beaucoup moins cher que dans les spécialités.

Pour toutes les occasions et les aperçus de prix, consulter notre Catalogue de la Saison.

Saumur, imprimerie P. GODÉ.